



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE RÉGIONALE SUR LA GESTION DES BANQUETTES DE POSIDONIE :

**CONNAISSANCE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES EN
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

3 FÉVRIER 2023

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie

- Contrats Natura 2000
 - En cours de montage : appel à projets dédié à la gestion des banquettes de posidonie
-

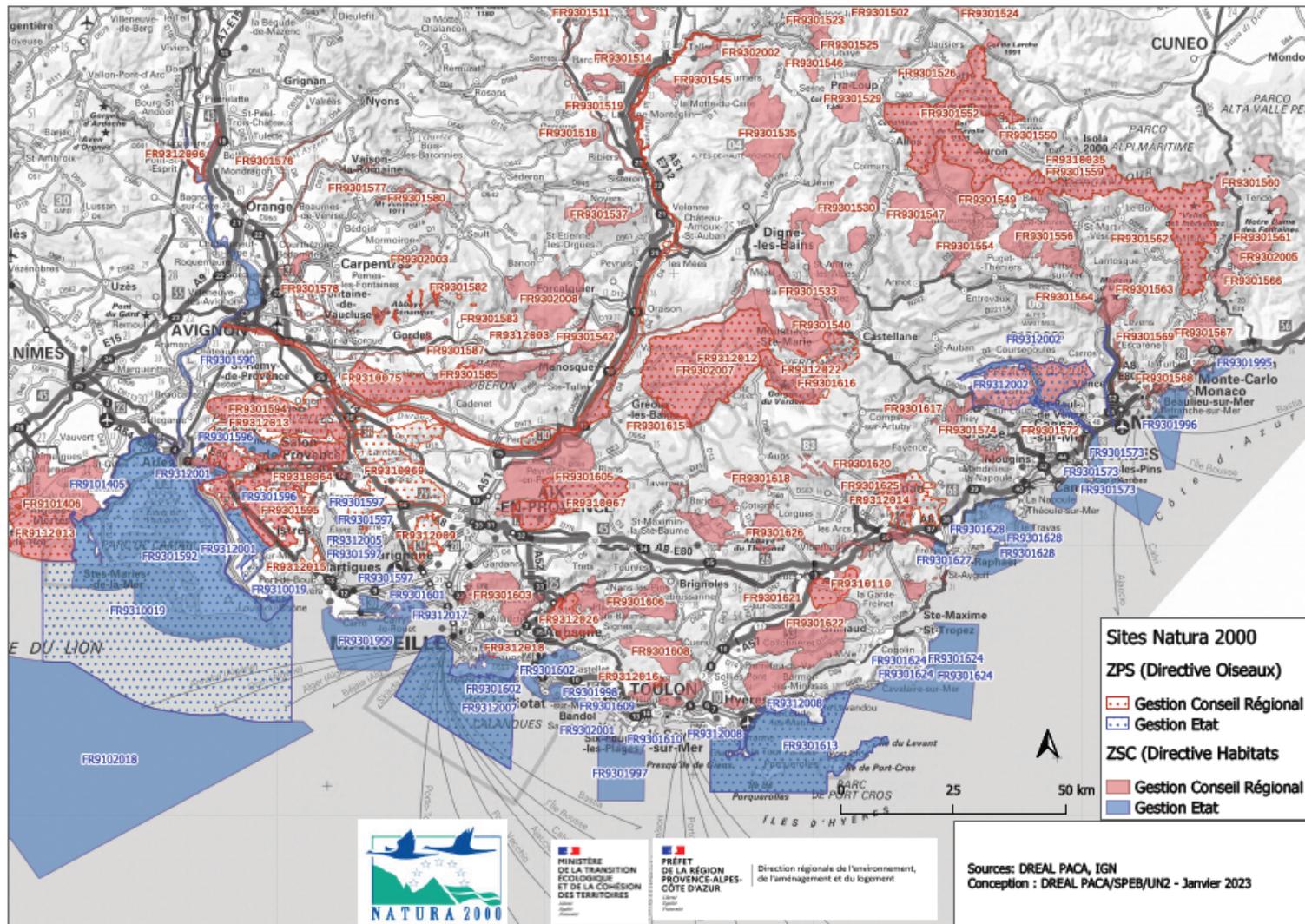
Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie : le Contrat N2000

Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger les habitats et espèces de faune et de flore représentatifs de la biodiversité européenne (Dir Oiseaux- DO et Dir Habitats Faune Flore - DHFF). L'objectif du réseau est **d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable** de cette biodiversité, tout en tenant compte des exigences socio économiques du territoire.

Deux habitats concernent la posidonie :

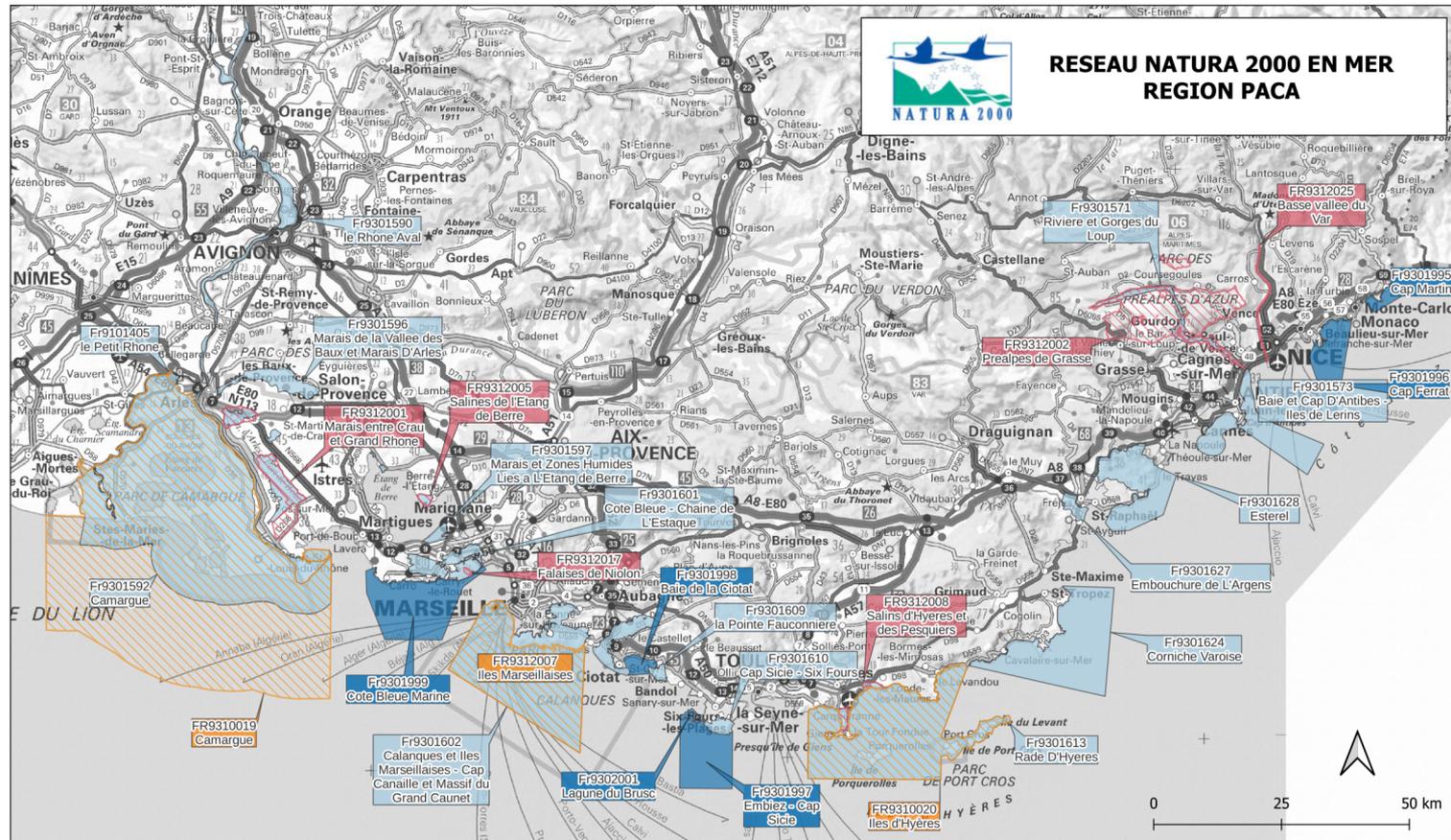
1. **L'Herbier de Posidonie** : habitat naturel 1120 prioritaire de la DHFF (= habitat en danger de disparition et pour la conservation desquels la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière)
2. **La laisse de mer des côtes méditerranéennes** : habitat naturel 1210 de la DHFF : substrat sableux, plus ou moins enrichi de débris coquilliers, avec apport de lasses de mer formant d'épais matelas essentiellement de débris végétaux (essentiellement des restes de posidonie).

Mode de gestion recommandée : d'une manière générale , **la non-intervention est souhaitable car c'est un habitat sensible au piétinement et au nettoyage mécanique** : cependant, dans les secteurs à haute fréquentation touristique un nettoyage manuel des macro déchets est possible.





**RESEAU NATURA 2000 EN MER
 REGION PACA**



Zones Natura 2000 gérées par la DREAL PACA

Site Nature - Directive Oiseaux Site Natura - Directive Habitats
 Zones de Protection Spéciale (ZPS) Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

-  site majoritairement marin
-  site majoritairement marin
-  site mixte
-  site mixte

Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie : le Contrat N2000

- **Le contrat N2000 « Protection des laisses de mer »**
 - L'objectif du contrat est de **maintenir les habitats de haut de plage dans un état de conservation favorable, en limitant les opérations de nettoyage au strict minimum. Seul le nettoyage manuel est autorisé. Il doit être mené exclusivement sur la collecte des macro-déchets d'origine anthropique** (matières plastiques et caoutchouteuses, polystyrène, boîtes métalliques, bouteilles, cordages, ...). Les matières constituant la laisse de mer (débris organiques, algues échouées, bois d'épaves, flore et faune associées) ne sont pas considérées comme des macro-déchets.
 - Par exemple, sont éligibles au financement : le ramassage des macro déchets, la formation au ramassage sélectif, l'évacuation des déchets, les frais de mise en décharge, etc.
 - Pour les grands sites Natura, le projet de contrat soit s'inscrire dans le cadre d'une **gestion globale des plages** et doit donc être précédé d'une hiérarchisation des plages en fonction des différents enjeux notamment environnementaux ainsi que de la fréquentation afin d'identifier les modalités de nettoyage adaptées aux différents enjeux (protocole de sectorisation des modes de nettoyage).
-

Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie : le Contrat N2000

Autres contrats N2000 pouvant contribuer à une « bonne gestion » de la frange littorale :

- Travaux de mise en défense et de fermeture ou d'aménagement des accès
 - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires, notamment pose de panneaux d'interdiction
 - Aménagements visant à informer les usagers de leur impact
 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
-

Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie : le Contrat N2000

- Source de financement
 - Sites majoritairement terrestres : déposés aux AAP du Conseil régional PACA, financement régions avec contrepartie FEADER (loi 3DS)
 - Sites majoritairement marins : déposés auprès de la DDTM et DREAL : financement État
 - Condition d'éligibilité : mesures devant figurer au DOCOB (si besoin simple actualisation du DOCOB avec une fiche validée en COPIL) et avis DREAL
 - Modalités : « fiche projet contrat » remplie par l'animateur, (disponible sur le site de la DREAL).
-

Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie

Appel à projets à venir :

Sous pilotage de la DIRM :

« Favoriser une gestion adaptée des banquettes de posidonies sur les plages de Méditerranée »

Périmètre envisagé : souhait d'une démarche commune aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse témoignant d'une volonté de collaborer concrètement et en cohérence sur cette problématique de gestion des banquettes – *partenariat en cours de discussion.*

→ **Lancement envisagé en avril 2023**

Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie

Objectif de l'appel à projets : accompagner les gestionnaires des plages dans la définition et la mise en œuvre de modes de gestion adaptés aux spécificités locales permettant de concilier au mieux les différents enjeux en cohérence avec :

- Doctrines régionale PACA: priorité au laissé sur place mais autres modes de gestion possibles *cf. plaquette*
- Charte d'engagements pour des « plages de caractère en Méditerranée »
- Document stratégique de façade : *Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée.*



Outils financiers pour accompagner la gestion des banquettes de posidonie

Pour être éligibles, les démarches doivent être portées à une **échelle spatiale** pertinente et concerner :

- **la conduite d'études** permettant de définir une stratégie de gestion des banquettes de posidonie plages par plages selon :
 - ✓ Plages en érosion/accrétion, avec ou sans rechargement,
 - ✓ Fréquentation/usages,
 - ✓ Type de banquettes,
 - ✓ Biocénoses terrestres et marines,
 - ✓ ...
- **la mise en œuvre opérationnelle** des modes de gestion choisis,
- la mise en place **d'actions de sensibilisation** associées aux études et/ou aux interventions réalisées.

Rendez-vous en avril 2023 pour le lancement!

Merci pour votre attention !

